



Global
Landscapes
Forum



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG



Forum Digital | 30 Mars 2022

FINANCE DURABLE POUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Saisir le potentiel des marchés carbone et
des régulations en matière de finance verte





© Nilotpal Kalita/Unsplash

Aperçu général

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont essentielles pour faire face à la multitude de crises auxquelles nous sommes actuellement confrontés, ainsi que pour promouvoir des paysages résilients essentiels pour le futur. Comment pouvons-nous favoriser le déploiement des SfN à la hauteur de l'urgence requise ?

2021 – la « Super Année de la Nature », fut une année fructueuse en termes de nouvelles initiatives, d'engagements et de résultats positifs au profit de la Nature. Parmi ces initiatives et engagements figurent par exemples: l'avancement des négociations sur l'article 6 de la CCNUCC sur les marchés du carbone, le développement de la taxonomie de l'UE sur la finance durable, le lancement de la Décennie des [Nations Unies pour la Restauration des Ecosystèmes](#) ou encore le lancement du [Programme d'Impact FOLUR](#) relatif aux matières premières vertes.

L'ensemble de ces initiatives constituent des avancées importantes ayant le potentiel de créer les conditions propices à au développement de paysages résilients.

Aujourd'hui, la plateforme « Luxembourg-GLF Finance for Nature », qui vise à généraliser les investissements durables pour des Solutions fondées sur la Nature (SfN) aux défis environnementaux, sociaux et économiques - poursuit sur cette lancée en convoquant un forum digital intégrant praticiens, décideurs et scientifiques afin de :

- contribuer à améliorer la compréhension des opportunités d'investissements dans les SfN, issues des développements récents en matière de finance carbone et de réglementation en matière de finance durable ;
- établir un dialogue pour accroître l'adoption de bonnes pratiques et ouvrir la voie à une utilisation éclairée des dernières innovations ;
- stimuler les processus politiques dans ces domaines.

Session 1:

La finance carbone pour les Solutions fondées sur la Nature – comment les développements récents des marchés carbone feront-ils la différence pour une utilisation durable des terres ?

🕒 60 min



Contexte

Les forêts et l'utilisation durable des terres représentent une opportunité majeure dans la lutte contre le changement climatique. Toutefois, ces domaines ont historiquement été sous-financés : en 2019, moins de 3% des financements climatiques y étaient consacrés¹. Cependant, l'intérêt et les investissements dans les forêts et l'utilisation durable des terres, notamment par le biais de la finance carbone, sont en hausse : à ce titre l'Ecosystem Market Place a constaté en 2021 que les financements pour le stockage du carbone forestier avaient plus que doublé au niveau mondial au cours des quatre dernières années².

Les tendances du développement des marchés du carbone sont très positives et les possibilités de financement de l'utilisation durable des terres continuent de se développer. Par exemple, les compensations forestières sont éligibles dans le Système national d'échange de quotas d'émissions de la Chine lancé en 2021, et la phase pilote du Système de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), lancée en 2021, inclut les mécanismes REDD+ (efforts pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et encourager la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier) dans ses projets éligibles.

De plus, les opportunités des marchés volontaires du carbone augmentent à mesure que les engagements en matière de neutralité carbone des entreprises se multiplient. A ce titre, pour réguler le marché volontaire et promouvoir des pratiques transparentes, la « Taskforce on Scaling Voluntary Carbon Markets (TSVCM) » - une initiative du secteur privé, a élaboré en 2021 une liste de recommandations clés³.

En outre, la COP 26 à Glasgow a favorisé plusieurs développements. En effet, non seulement les Etats se sont mis d'accord sur les règles d'application de l'article 6 de l'Accord de Paris régissant les marchés du carbone, mais ils se sont également engagés à promouvoir le financement de l'utilisation durable des terres à travers la Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres⁴.

Il convient toutefois de noter que si les forêts bénéficient de plus en plus des mécanismes de financement carbone, d'autres secteurs d'utilisation des terres, comme l'agroécologie, ont davantage de difficultés à attirer de tels financements. Certaines initiatives visant à montrer que les pratiques agricoles durables peuvent contribuer au stockage du carbone émergent, comme [le projet « 4p1000 » lancé par la France](#) en 2015. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour capter le potentiel de la finance carbone pour de multiples usages des sols et projets au niveau des paysages.

Questions clés

- L'essor de la finance carbone pour les forêts compromet-elle les enjeux liés à l'alimentation et à la biodiversité des sols ?
- Quelles sont les perspectives des marchés du carbone pour les secteurs de l'utilisation durable des terres au-delà de la foresterie ?
- Que pouvons-nous attendre du financement de l'utilisation durable des terres dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris ?
- Quelles sont les opportunités de développement des marchés locaux du carbone dans les pays du Sud ?
- Comment les engagements de neutralité carbone des entreprises peuvent-ils se transformer en opportunités pour le financement de projets d'utilisation durable des terres et de paysages résilients ?



Session 2:

Taxonomie de la finance durable pour les Solutions fondées sur la Nature - Que devons-nous attendre des nouvelles et futures réglementations en matière de finance durable pour l'utilisation durable des terres ?

🕒 60 min

Contexte

Le financement de pratiques d'utilisation durable des terres est un défi majeur pour faire face au changement climatique, à la déforestation et à la perte de la biodiversité. Cependant, le financement du secteur privé n'est toujours pas suffisamment orienté vers ces pratiques. A titre d'exemple, entre 2016 et 2020, 160 milliards de dollars ont été investis par les acteurs financiers (banques, sociétés de gestion, etc.) dans des matières premières issues de zones à risque de déforestation telles que l'Afrique de l'ouest, le sud-est de l'Asie et le Brésil⁵.

Le défi de divulguer des informations sur les impacts des activités de gestion des terres et l'établissement des taxonomies pour distinguer les activités durables et non durables sont des étapes essentielles pour réorienter les investissements vers une utilisation durable des terres.

Plusieurs réglementations en matière de taxonomies sont en cours d'élaboration dans le monde, à mesure que l'intérêt des investisseurs pour l'intégration des enjeux de durabilité dans leurs investissements grandit. Ces taxonomies incluent notamment celles développées par l'Union européenne, la Chine et l'Asie du Sud-Est. La taxonomie européenne reste l'une des plus complètes à ce jour. Elle vise à fournir un langage commun pour les activités considérées comme « vertes » relativement à six objectifs environnementaux, dont la lutte contre le changement climatique et la protection et la restauration de la biodiversité.

La taxonomie européenne est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 pour les activités classées dans les deux premiers objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et les premières entreprises soumises à une obligation devront rendre compte de leurs activités de 2021. Ainsi, les activités forestières ayant une contribution positive au changement climatique sont détaillées dans la nomenclature. Cependant, la question de l'agriculture est toujours en discussion. Par ailleurs, la nomenclature des activités contribuant positivement à l'objectif de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes n'est pas encore établie car toujours en cours d'élaboration.

Questions clés

- Quels sont les enjeux liés au développement et à l'utilisation d'une taxonomie pour déterminer les impacts positifs et négatifs des activités d'utilisation des sols sur la biodiversité ?
- Quelles sont les prochaines étapes pour que le règlement de l'UE sur la taxonomie intègre pleinement l'utilisation durable des terres et la biodiversité ?
- Quels sont les potentiels de développement de réglementations en matière de taxonomie et de transparence sur l'utilisation durable des terres dans les pays du Sud ? Par exemple dans les contextes africains et sud-américains ?
- En plus des réglementations en matière de finance durable, quels mécanismes pourraient assurer des chaînes d'approvisionnement durables et permettre d'éviter les risques de greenwashing ?

Notes finales

- ¹ United Nations Environment Programme (2019). Financing sustainable land use for people and planet. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31216/FSLU.pdf?sequence=1>
- ² Ecosystem Marketplace (2021). Green Growth Spurt: State of Forest Carbon Finance 2021 <https://www.ecosystemmarketplace.com/publications/state-of-forest-carbon-finance-2021/>
- ³ Taskforce on Scaling Voluntary Carbon Markets (2022). <https://www.iif.com/tsvcm>
- ⁴ Glasgow Leaders' Declaration on Forests and Land Use (2021). <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>
- ⁵ Shifting finance towards sustainable land use: Aligning public incentives with the goals of the Paris Agreement (2021). <https://climatefocus.com/sites/default/files/Shifting%2BFinance%2BMain%2BReport.pdf>



© Axel Fassioy/CIFOR-ICRAF

Rejoignez le forum : La finance durable pour les solutions fondées sur la nature

events.globallandscapesforum.org/sustainable-finance-for-nature-based-solutions/

Global Landscapes Forum

Le Global Landscapes Forum (GLF) est la plus grande plateforme mondiale de connaissances sur l'utilisation intégrée des terres, dédiée à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat. Le Forum adopte une approche holistique pour créer des paysages durables qui soient productifs, prospères, équitables et résilients. De plus, il s'articule autour de cinq thèmes cohérents : l'alimentation et les moyens de subsistance, la restauration des paysages, les droits, le financement et l'évaluation des progrès. Enfin, le GLF est dirigé par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), en collaboration avec ses cofondateurs, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, et les membres signataires de la Charte.

Membres signataires de la Charte: CIAT, CIFOR, CIRAD, Climate Focus, Conservation International, Crop Trust, EcoAgriculture Partners, EFI, Evergreen Agriculture, L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FSC, GEF, Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), Fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique (IFOAM - Organics International), Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), Organisation internationale sur le bambou et le rotin (INBAR), Groupe majeur des peuples autochtones sur le développement durable (IPMG), Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), Rainforest Alliance, Rare, Initiative des Droits et Ressources (RRI), SAN, TMG – Think Tank for Sustainability, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre du Développement et de l'Innovation (CDI) de Wageningen UR (faisant partie de l'Université et du Centre de recherche Wageningen), Organisation Mondiale des Agriculteurs (OMA), Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), Groupe de la Banque mondiale, Institut des ressources mondiales (WRI), WWF International, Initiative jeunesse dans les paysages (YIL)WWF International, Youth in Landscapes Initiative (YIL).

Partenaires financiers

